

LE BOIS D'AUCH, JOYAU DE BIODIVERSITÉ... ET D'HISTOIRE



Auteur(s) :

Bernard Lascurettes, Association Botanique Gersoise.

Connu pour les activités récréatives et sportives, le Bois d'Auch, de par sa grande surface et son ancienneté, est un réservoir de biodiversité et un véritable puit de carbone !

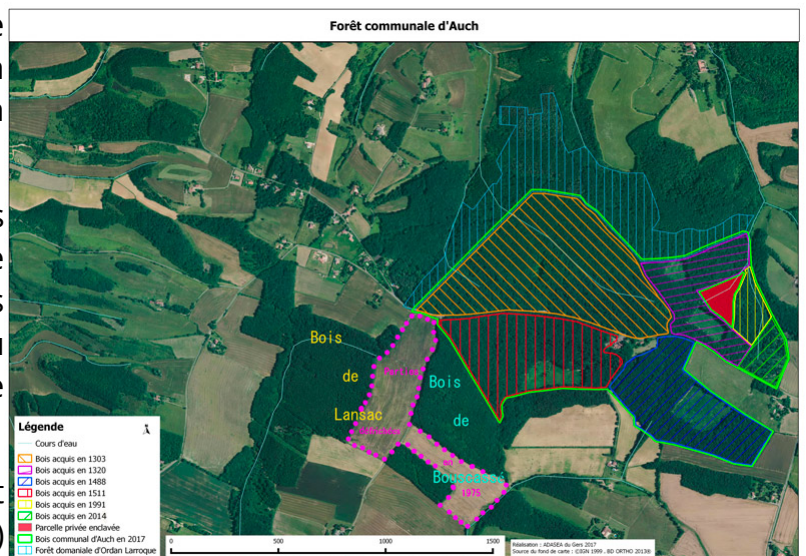
Avide d'air pur et de nature, le citoyen vient se promener au « bois d'Auch », aux portes de la ville, pour s'oxygéner avec un sentiment mélangé de liberté retrouvée, d'insouciance et de crainte diffuse... La « peur de se perdre » a remplacé la peur du loup. Le parcours sportif sylvestre a pris la place du « parcours de panage* ». Le « jogging » a supplanté la récolte de bois mort...

Un peu d'Histoire, le bois appartient à la ville d'Auch depuis l'an 1303, mais la commune en était déjà « usagère » depuis au moins un siècle...

Après son rôle de pourvoyeur de bois d'œuvre et de feu, de litière pour le bétail, de genêts pour les balaitiers* au cours des siècles lointains, le bois d'Auch est devenu l'un des « poumons verts » de la commune depuis une bonne vingtaine d'années.

Le bois communal d'Auch (120 ha) et la forêt domaniale d'Ordan-Larroque (93 ha) constituent un massif forestier d'un seul tenant de 213 hectares, ouvert au public, tout près de la ville, ce qui est assez exceptionnel dans le département du Gers. Des bois privés, également d'origine très ancienne, complètent ce massif de 320 hectares environ...

Un parcours sportif et trois sentiers éducatifs balisés sont à la disposition des joggeurs, des



©ABG

promeneurs, des naturalistes et des curieux, au départ du parking aménagé (pique-nique)...

C'est un ensemble forestier de type chênaie-charmaie un peu acidiphile, avec quelques résineux autochtones (Pin sylvestre et Pin maritime) et quelques essences exotiques introduites en îlots vers 1945 / 1960 (Douglas, Cèdre de l'Atlas, Chêne rouge, Chêne cerris, Pin noir...), et très bien-venantes...

En ce mois de **mars**, on peut y voir des plantes fleuries spécifiques de ce milieu boisé : l'Anémone sylvie (*Anemone nemorosa*), le Faux pygamon (*Isopyrum thalictroides*), la Sylvie jaune (*Anemone ranunculoides*), la Jacinthe des bois (*Hyacinthoides non-scripta*), la Circée de Paris (*Circaea lutetiana*), la Scille (*Scilla lilio-hyacinthus*) et bien d'autres !



Faux-pygamon ©ABG (Coralie, Evelyne, Marie-Claude et Bernard LASCURETTES)



Anémone ©ABG (Coralie, Evelyne, Marie-Claude et Bernard LASCURETTES)



Jacinthe des bois ©ABG (Coralie, Evelyne, Marie-Claude et Bernard LASCURETTES)

Lexiques :

Panage : servitude qui permettait autrefois aux propriétaires de porcs de mener leurs animaux dans les bois communaux pour y manger les fruits (glands, faines, etc.)

Balaitier : artisan fabriquant des balais, de genêt notamment.

Le saviez vous ? Le 2 Janvier 1828, c'est la révolution du bois d'Auch ! Suite à la vente du bois d'Auch par la Commune, le peuple se révolte et se porte en foule pour protester devant la maison du chevalier de Vic, le maire, pour y manifester contre sa liquidation et crée une émeute forçant la Commune à revenir sur sa décision !

Pour aller plus loin

Un peu d'histoire et une petite histoire

En 1817, le conseil municipal décide la mise en vente du Bois d'Auch, pour financer l'agrandissement d'un « Quartier de cavalerie » (à savoir la Caserne Espagne). Le ministère des Finances refuse cette aliénation en 1818, malgré une intervention du ministre de l'Intérieur, demandée par M. de Lascours, Préfet du Gers.

Cependant, les élus municipaux persistent dans leur projet pendant les années suivantes, et finissent par mettre en place une commission d'enquête publique qui ouvre ses audiences le 9 janvier 1826, à la Mairie d'Auch. Lors de cette consultation publique, sur les quelques 9850 habitants que compte Auch, seulement «212 Habitants se sont présentés ; sur ce nombre, 172 ont voté

pour, 36 contre, et 3 ont déclaré ne vouloir n'y adhérer à la vente ni s'y opposer... » (sic.).

Le Commissaire Enquêteur résume les arguments proposés par les signataires, et les classe en trois catégories : les partisans de la vente pour agrandir la caserne des Dragons, ceux qui préféreraient investir le prix de la vente dans des « Rentes sur l'Etat », et enfin ceux, très minoritaires, qui veulent conserver le bois, notamment pour les pauvres qui y trouvent leur bois de chauffage. Concernant les pauvres, le Commissaire insiste particulièrement sur le fait que « ... *il leur faut la journée pour ramener un fagot de bois qui peut valoir 25 ou 30 centimes, alors que s'ils s'occupaient à un travail quelconque, il leur produirait au moins 60 centimes... Par ailleurs, on assure que le bois sert de lieu de rendez-vous pour les gens du peuple, et il n'y a que les paresseux et les vagabonds qui le fréquentent...* ». (SIC).

L'Ordonnance royale de Charles X, du 15 novembre 1826, autorise la vente « ...*aux Enchères Publiques sur la mise à prix de 50400 Francs et pour une surface de 104,7450 hectares, à condition que l'acquéreur ne change pas la nature du sol et le maintienne constamment en bois...* ». Le bois d'Auch est alors divisé en 23 lots pour la mise en vente au détail.

Après plusieurs ventes à des particuliers, le 2 Janvier 1828, la ville d'Auch n'a plus de « forêt communale »... Mais le peuple ne laissera pas faire, et après une émeute et 3 ans de pourparlers entre les Administrations concernées, la vente est annulée par l'Ordonnance royale de Louis-Philippe du 28 Mai 1832 : « *moyennant le versement [d'une forte somme aux propriétaires], la ville rentrera dans la pleine et entière propriété et jouissance d'un bois dit le Bois d'Auch...* ». La ville d'Auch possède à nouveau une « forêt communale » !

Sources : Archives Départementales de Haute Garonne, du Gers , Archives Communales d'Auch, Archives ONF.